



Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Rapport de progrès au 15 mars 2010

Les membres du forum final, qui a eu lieu le 13 novembre 2009, ont convenu qu'un partenariat permanent était essentiel à la réussite de l'initiative de réduction de la pauvreté. Depuis l'adoption de l'initiative « Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick », beaucoup de travail a été entrepris pour mettre en œuvre les mesures adoptées. Un projet de loi intitulé *Loi sur l'inclusion économique et sociale* a été présenté à l'Assemblée législative le 19 février 2010.

Pour obtenir des détails sur le projet de loi, visitez l'adresse suivante :
<http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/56/4/Bill-39.pdf>.

Vision

Voici la vision qui a été adoptée au forum final et qui sera inscrite dans la *Loi* :

Grâce à la coopération entre gouvernements, entreprises, secteur sans but lucratif, personnes vivant dans la pauvreté et citoyens à titre individuel, tous les hommes, femmes et enfants du Nouveau-Brunswick disposeront des ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins fondamentaux tout en vivant dans la dignité, la sécurité et en bonne santé. De plus, tous les Néo-Brunswickois devraient être inclus en tant que citoyens à part entière grâce à des possibilités d'emploi, de développement personnel et d'engagement communautaire.

Objectif global

Voici l'objectif global qui a été adopté au forum final et qui sera inscrit dans la *Loi* :

D'ici 2015, le Nouveau-Brunswick parviendra à réduire la pauvreté monétaire de 25 p. 100 et la pauvreté monétaire extrême de 50 p. 100, et aura fait d'importants progrès en vue d'atteindre une inclusion économique et sociale soutenue.



Prestation et responsabilité

Mise sur pied d'une équipe de transition

- Une équipe de transition a été nommée, le 30 novembre 2009, pour mettre en place les nouvelles structures de gouvernance proposées au forum final. Les coprésidents, Léo-Paul Pinet et Gerry Pond, ainsi que des participants au processus d'engagement du public, soit Brenda Murphy, Ken Pike, Sue Rickards et Roger Lessard, ont été chargés de donner les détails relatifs à la mise sur pied d'un conseil provincial sur l'inclusion économique et sociale et des réseaux d'inclusion communautaires ainsi qu'au contenu de la nouvelle loi pour s'assurer qu'il y a une responsabilité pour la mise en œuvre du plan. Comme vous pourrez le constater, beaucoup de travail a déjà été effectué, mais le meilleur reste encore à venir. C'est la raison pour laquelle toutes les mesures prévues par l'initiative Ensemble pour vaincre la pauvreté ne sont pas mentionnées dans le présent rapport d'étape. <http://www.gnb.ca/cnb/newsf/fcs/2009f1897sd.htm>

Mesures prioritaires

En plus de l'élaboration d'un modèle de gouvernance qui veille à ce que la réduction de la pauvreté touche tous les secteurs de la société, de nombreux progrès ont été réalisés pour mettre en œuvre les mesures prioritaires adoptées. De nombreuses mesures sont en cours et d'autres seront entreprises par la Société de l'inclusion économique et sociale. Voici un bref aperçu des mesures prévues par le plan :

Occasions d'être (répondre aux besoins fondamentaux)

Réforme de l'aide sociale

- Une planification importante a été réalisée au cours des quelques derniers mois sur la réforme du système d'aide sociale afin de faire la transition d'un système axé sur les règles à un système axé sur les résultats. L'achèvement de ces changements au cours des cinq prochaines années représentera la transformation très demandée d'un système qui, aux dires de certains, prévenait de nombreux Néo-Brunswickois de quitter l'aide sociale et de devenir autonomes. Les trois initiatives suivantes ont déjà été mises en œuvre.



Élimination de l'aide temporaire

- On a annoncé le 18 janvier 2010 que les bénéficiaires de l'aide sociale qui étaient admissibles au Programme d'aide temporaire au 1^{er} janvier 2010 peuvent maintenant recevoir des prestations du Programme d'assistance transitoire. Ces clients auront donc droit à une augmentation de 82 p. 100 de leurs prestations mensuelles. Cela aidera les personnes admissibles à faire le pont entre les périodes d'emploi et à maintenir une certaine autonomie pendant la recherche d'emploi. Le Programme d'assistance transitoire accorde de l'aide financière aux personnes et aux familles qui ont le potentiel de devenir autonomes une fois que certains obstacles à l'emploi ont été supprimés.

<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/fcs/2010f0061sd.htm>

Couverture prolongée de la carte médicale

- Grâce à une modification apportée à la politique le 9 décembre 2009, la couverture prolongée de la carte médicale sera maintenant accordée aux bénéficiaires de l'aide sociale qui ont quitté l'aide sociale pour occuper un emploi, et ce, pour une période maximale de trois ans. Auparavant, la prestation était d'une durée de 12 mois pour les clients qui quittaient l'aide sociale. Grâce à cette couverture prolongée, les clients peuvent renouveler leur prestation pour un maximum de 36 mois. La couverture prolongée éliminera un obstacle à l'emploi et facilitera la transition vers le travail des bénéficiaires de l'aide sociale. La nouvelle Société de l'inclusion économique et sociale examinera des moyens de prolonger la couverture des médicaments sur ordonnance pour tous les Néo-Brunswickois. <http://www.gnb.ca/cnb/newsf/fcs/2009f1956sd.htm>

Modifications à la politique économique des ménages

- Des améliorations ont été apportées le 17 février 2010 à la politique économique des ménages du système d'aide sociale. Grâce aux modifications, les clients qui recevaient de l'aide sociale au 1^{er} janvier 2010 et qui sont dans une relation non conjugale peuvent maintenant partager un logement avec des clients ou des non-clients et recevoir des chèques séparés. Cette politique était un obstacle depuis longtemps pour de nombreux clients de l'aide sociale qui avaient de la difficulté à devenir autonomes et à améliorer leur situation financière. Les modifications sont une mesure provisoire qui aidera financièrement



les clients jusqu'à ce que la réforme du système d'aide sociale soit terminée. <http://www.gnb.ca/cnb/newsf/fcs/2010f0232sd.htm>

Augmentation du salaire minimum

- Un plan a été annoncé le 5 janvier 2010 relativement aux augmentations au salaire minimum du Nouveau-Brunswick, qui passera à 10 \$ l'heure d'ici le 1^{er} septembre 2011. Les augmentations témoignent de l'un des engagements pris dans le cadre du plan de réduction de la pauvreté. Le plan à long terme de l'augmentation du salaire minimum propose une prévisibilité aux employeurs et accorde une plus grande certitude aux salariés. Grâce à ces augmentations, les employés recevront un salaire équitable qui leur permettra d'améliorer leur niveau de vie. <http://www.gnb.ca/cnb/newsf/pet/2010f0003pe.htm>

Refuges pour sans-abri

- Un cadre de référence en matière d'itinérance a été présenté aux intervenants du secteur pour qu'ils en discutent. L'objectif du cadre de référence est d'adopter des moyens et une méthode pour réduire le nombre de sans-abri chroniques au Nouveau-Brunswick et d'y inclure des dispositions pour accorder un financement stable aux refuges pour sans-abri d'ici cinq ans.

Locataires de chambres et de pensions

- Le gouvernement travaille de façon intensive pour adopter des modifications à la *Loi sur la location de locaux d'habitation*. Les modifications fourniront une protection pour les locataires de chambres et de pensions pour garantir qu'ils reçoivent les mêmes droits et responsabilités que reçoivent actuellement les locataires des autres types de logement. Le traitement injuste des locataires de chambres et de pensions mène à l'instabilité de leur logement et complique leur cheminement vers l'autonomie.

Financement pour le transport communautaire

- Un fonds sera créé en vertu de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*. Ce fonds sera administré par la Société et fournira de l'aide financière aux réseaux d'inclusion communautaires afin de les aider à mettre en œuvre les objectifs du plan provincial. L'un de ces objectifs est la mise en place de programmes de transport comme le programme d'autobus à la demande (Dial-A-Ride). Le manque de systèmes de transport en commun dans de nombreuses collectivités



du Nouveau-Brunswick, particulièrement dans les régions rurales de la province, est considéré comme un obstacle majeur à l'autonomie.

Modèle intégré de prestation des services

- Le plan prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'un modèle intégré de prestation des services axé sur les personnes à faible revenu. Les ministères gouvernementaux et les fournisseurs de services trouvent de nouvelles façons de travailler davantage en collaboration. Le ministère du Développement social a entrepris un examen de son modèle de prestation des services pour s'assurer que celui-ci est axé sur les clients.

Occasions de devenir (l'apprentissage pour la vie et l'acquisition de compétences)

Petite enfance et services de garde

- Le 9 mars 2010, le ministre Kelly Lamrock a annoncé qu'un financement sera disponible pour les garderies qui offrent des services en français dans les collectivités à prédominance anglophone, et aux services anglophones dans les collectivités à prédominance francophone. Le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants prévoit des incitatifs financiers afin d'augmenter le nombre de places en garderie pour les nourrissons, les enfants des régions rurales et les enfants ayant besoin d'horaires prolongés. Il appuie également la formation en éducation de la petite enfance et la formation relative au programme éducatif.
<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/fcs/2010f0331sd.htm>
- Des investissements supplémentaires au Programme d'assistance aux services de garderie ont été annoncés dans le budget pour accorder des subventions aux familles en vue d'atteindre, d'ici cinq ans, une augmentation importante de l'accessibilité à des services de garde de qualité.

Programmes de mentorat en littératie

- Le 7 décembre 2009, un projet pilote de centres de littératie a été officiellement lancé dans deux écoles du district scolaire 5 par le ministère de l'Éducation et les Caisses populaires acadiennes. Grâce au programme partenaires-bénévoles, plus de 10 bénévoles ont été recrutés pour offrir un service d'accompagnement individuel, après les heures de classe, aux élèves de la 1^{re} à la 3^e année qui éprouvent des difficultés d'apprentissage en lecture et en écriture. L'accent est



mis sur la littératie et des efforts sont déployés pour veiller à ce que les enfants deviennent des lecteurs autonomes.

<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/edu/2009f1949ed.htm>

- En avril 2009, un partenariat unique a été mis sur pied pour aider les jeunes lecteurs. La fondation en littératie (Elementary Literacy Friends Foundation) reconnaît le rôle que les secteurs privé et bénévole peuvent jouer pour aider le système d'éducation à accroître les taux d'alphabétisation. Un projet pilote a été lancé dans sept écoles anglophones le 1^{er} février 2010. Le programme Littératie au primaire/Elementary Literacy voit au recrutement et à la formation de tuteurs de lecture bénévoles qui aident des élèves de deuxième année qui ont des problèmes de littératie. Le projet est une collaboration entre les entreprises et le secteur sans but lucratif et il vise à trouver des moyens pour améliorer la littératie des élèves de niveau primaire, et ce, pour veiller à ce que chaque enfant obtienne son diplôme secondaire avec des compétences en littératie et en numératie adéquates. <http://www.gnb.ca/cnb/newsf/pet/2009f0503ed.htm>

Dépôt de la Loi sur les garderies éducatives

- Une nouvelle loi sur les garderies éducatives a été déposée à l'Assemblée législative le 12 mars 2010.
<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/fcs/2010f0353sd.htm>

Les sites intégrés d'apprentissage

- Le 11 mars 2010 il a été annoncé que cinq sites de démonstration de centres de développement de la petite enfance sont actuellement en cours de développement dans le cadre d'un projet pilote de trois ans visant à fournir des services intégrés et un soutien aux jeunes enfants et à leurs parents. Les sites de Centreville, Keswick, Millville, Perth-Andover et Richibucto bénéficieront de subventions de départ de la Margaret et Wallace McCain Family Foundation.
<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/fcs/2010f0342sd.htm>

Les métiers et l'éducation coopérative

- Le gouvernement provincial a annoncé le 18 janvier 2010 qu'il investirait des fonds afin d'accroître l'accessibilité aux études professionnelles et techniques pour les élèves francophones. En investissant dans les cours de métiers, il est possible d'offrir de nouvelles occasions d'apprentissage qui répondent aux besoins des divers styles d'apprentissage et de rejoindre les intérêts d'un plus grand nombre d'élèves. On s'attend à pouvoir inciter plus de jeunes à apprendre



et, par conséquent, à ce que ceux-ci seront davantage en mesure de relever les défis du marché du travail de demain et d'atteindre un niveau d'autonomie plus élevé.

<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/edu/2010f0058ed.htm>

Formation des enseignants

- En collaboration avec les districts scolaires, le ministère de l'Éducation a élaboré une stratégie de perfectionnement professionnel pour cibler plusieurs domaines, y compris pour aider les enseignants à répondre aux besoins des divers styles d'apprentissage.

Occasions d'appartenance (participation communautaire)

Stratégie globale du logement

- Le Groupe consultatif des intervenants en matière de logement du Nouveau-Brunswick a reçu pour mandat d'examiner une stratégie globale du logement lors de sa réunion à la mi-mars. La stratégie devrait comprendre des mesures pour améliorer l'accessibilité à des logements plus abordables et pour créer des quartiers à revenus mixtes, des logements avec services et des coopératives d'habitation.

Renforcer la capacité des personnes à faible revenu à intégrer le marché du travail

- Une nouvelle stratégie sur l'alphabétisation des adultes a été dévoilée le 17 décembre 2009. La stratégie créera de meilleures possibilités d'apprentissage pour aider les adultes du Nouveau-Brunswick à acquérir les aptitudes de littératie dont ils ont besoin pour participer pleinement à la maison, au travail et dans leur collectivité. La stratégie met l'accent sur quatre priorités : réduire les obstacles et augmenter la participation au marché du travail; augmenter le nombre de possibilités d'apprentissage des adultes; assurer la qualité et l'efficacité des programmes d'alphabétisation des adultes; et consolider les partenariats afin d'établir un système efficace d'alphabétisation des adultes.

<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/pet/2009f2017pe.htm>

Réduire les obstacles à l'éducation permanente, la rendant plus accessible et abordable

- Le gouvernement a annoncé le 21 décembre 2009 que le Nouveau-Brunswick compte parmi les deux provinces participant à un projet de recherche qui vise à



trouver des moyens d'encourager davantage d'élèves issus de familles à faible revenu à poursuivre leurs études. Des programmes innovateurs amélioreront l'accessibilité et l'abordabilité des études postsecondaires et rendront, par la suite, la poursuite d'études postsecondaires plus attrayante.

<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/edu/2009f2026ed.htm>

- Le 28 décembre 2009, le gouvernement a annoncé qu'il investirait des fonds dans les campus du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick pour accroître l'accessibilité aux études postsecondaires pour tous les étudiants. Les collèges veulent être en mesure d'offrir le soutien nécessaire à tous les étudiants et de maintenir et de développer des services et une formation adaptés qui tiennent compte des besoins spéciaux que pourraient avoir certains étudiants. L'accompagnement de ces élèves dans l'atteinte de leur réussite scolaire est essentiel et fait partie intégrante d'un système d'éducation qui contribue à réduire les obstacles dans la poursuite d'études postsecondaires.

<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/pet/2009f2039pe.htm>

- En outre, le gouvernement provincial a annoncé le 6 janvier 2010 qu'il investissait plus d'un million de dollars pour aider les personnes autochtones à poursuivre des études postsecondaires. L'objectif est d'accroître la participation à l'éducation postsecondaire des groupes sous-représentés pour veiller à ce que davantage de Néo-Brunswickois aient la possibilité d'être mieux instruits et en meilleure position pour réussir.

<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/pet/2010f0007pe.htm>

- De plus, des investissements dans l'infrastructure des établissements d'enseignement postsecondaire ont été annoncés le 20 janvier 2010. Ces investissements comprennent un gel des droits de scolarité des quatre universités publiques et des collèges communautaires. Le gouvernement reconnaît l'importance universelle d'une éducation de qualité, du perfectionnement des compétences et des stratégies et pratiques d'emploi efficaces. Le gouvernement poursuivra ses efforts pour assurer un avenir plus prometteur et une meilleure éducation à tous les Néo-Brunswickois.

<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/pet/2010f0075pe.htm>

Indicateurs et surveillance

- La *Loi* prévoit des dispositions pour permettre à la Société d'adopter des règlements sur la mise en place d'indicateurs de progrès. La *Loi* exprime



également le pouvoir de la Société à surveiller les progrès de la mise en œuvre du plan provincial.

Renouvellement du présent plan

- Selon la *Loi*, un nouveau plan d'inclusion économique et sociale doit être adopté tous les cinq ans au terme d'un processus d'engagement du public dirigé par la Société.

Législation

- La *Loi sur l'inclusion économique et sociale* a été déposée à l'Assemblée législative le 19 février 2010. La *Loi* établira la Société de l'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, les réseaux d'inclusion communautaires et une unité de coordination qui apportera son soutien au conseil d'administration et aux réseaux d'inclusion communautaires. Elle permettra de mettre en œuvre le plan de réduction de la pauvreté de la province et d'assurer la prestation d'initiatives communautaires de lutte contre la pauvreté.

<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/fcs/2010f0252sd.htm>